65e Année — N° 61

Le Numéro 10 CENTIMES

BUREAUX ET RÉDACTION : ROUBAIX, Grande-Rue, 71 — TOURCOING, rue Carnot, 55

OUBLIER, C'EST TRAHIR — SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

65e Année — N° 61

LUNDI 1er Mars 1920

Les ANNONCES et les ABONNEMENTS sont reçus 71, Grande-Rue, ROUBAIX — 55, rue Carnot, TOURCOING

Les cheminots et M. Millerand : Importantes déclarations

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Lille

EXTRAIT du jugement rendu contradictoirement par le Tribunal de première instance, séant à Lille, jugeant correctionnellement, à l'audience du 12 février 1920 ;

A la charge de BEUYNOOGHE Victor, âgé de 30 ans, né à Marcq-en-Barœul, le 27 septembre 1889, profession de marchand de charbon, demeurant à Croix, 65, rue Kléber :

Convaincu du délit de spéculation illicite commis le 11 janvier 1920 ;

Vu les articles 419-463 C.P., 10 L. : 20 avril 1916, 1-2 L. : 23 octobre 1919 ;

Le Tribunal condamne à mille francs d'amende ;

Dit que le présent jugement sera, par extrait, en première page, inséré, aux frais du condamné, dans le journal « Le Journal de Roubaix », sans toutefois que le coût de chaque insertion puisse excéder la somme de deux cents francs et affiché au nombre de deux exemplaires dans la commune de Croix, dont un à la porte du domicile du condamné et l'autre à la Mairie, pendant une durée de 1 mois.

Vu au Parquet :
Pr le Procureur de la République,
(Signé) : Illisible.
Pour extrait conforme.
délivré à M. le Procureur de la République,
45977d Le Greffier, (Signé) : Illisible.

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Lille

EXTRAIT du jugement rendu contradictoirement par le Tribunal de première instance, séant à Lille, jugeant correctionnellement, à l'audience du 13 février 1920 ;

A la charge de DELMOTTE Louis-Désiré, âgé de 32 ans, né à Bondues, le 5 septembre 1887, profession de marchand de charbon, demeurant à Croix, rue de Belfort :

Convaincu du délit de spéculation illicite et non-affichage du prix des denrées commis le 12 janvier 1920 ;

Vu les articles 419-463 C.P., 10 L. : 20 avril 1916, 1-2-3-5, L. : 23 octobre 1919 ;

Le Tribunal le condamne à cinq cents francs d'amende ;

Dit que le présent jugement sera, par extrait, en première page, inséré, aux frais du condamné, dans le journal « Le Journal de Roubaix », sans toutefois que le coût de chaque insertion puisse excéder la somme de deux cents francs et affiché au nombre de deux exemplaires dont un à la porte du domicile de DELMOTTE et l'autre à la Mairie de Croix, pendant une durée de 1 mois.

Vu au Parquet :
Pr le Procureur de la République,
(Signé) : Illisible.
Pour extrait conforme.
délivré à M. le Procureur de la République,
45978d Le Greffier (Signé) : Irénée Dammaretz.

LA RÉPARTITION DE LA FLOTTE DE COMMERCE ALLEMANDE

Si l'on en croit certaines informations, M. Paul Bignon, sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, qui est chargé de négocier avec le gouvernement anglais au sujet de la répartition de la flotte de commerce allemande, se serait heurté à Londres à de sérieuses difficultés. L'Angleterre ne serait point disposée à accepter le point de vue français, que l'on a, plus d'une fois, exposé. Elle s'obstinerait à proposer un mode de partage, suivant lequel nous serions obligés de restituer 200.000 tonnes environ de navires, sur les 512.000 qui nous avaient été provisoirement attribuées en gérance.

Nos amis d'outre-Manche ne doivent pas s'y méprendre : l'opinion française maritime serait amèrement déçue si une telle éventualité venait à se réaliser. Elle estimerait, non sans raison, qu'une grave injustice aurait été commise envers notre pays. Un récent débat à la Chambre n'a laissé subsister aucun doute à cet égard.

On nous oppose un accord, conclu pendant la période d'armistice entre MM. Wilson et Lloyd George, et attribuant aux puissances — alliées ou neutres — qui avaient saisi ou capturé des navires ennemis, la propriété de ces navires. Par l'effet de cet accord, auquel adhérèrent ultérieurement l'Italie et le Japon, la masse des bateaux à répartir se trouve diminuée de près de 1.700.000 tonnes — parmi lesquels les plus beaux paquebots allemands — et réduite à moins de 3 millions de tonnes.

Dès lors, le partage du tonnage ennemi au prorata des pertes subies — formule préconisée par les Anglais, et qui, en aucun cas, n'aurait pu nous donner pleine satisfaction — devient inadmissible pour la France. En effet, l'Amérique, qui n'a perdu que 350.000 tonnes, en garderait plus du double ; le Brésil, qui n'a presque rien perdu, plus de 200.000 ; l'Italie, grâce à un accord particulier avec l'Angleterre, obtiendrait un tonnage équivalant à peu de chose près à celui qui a été détruit ; et la France ne conserverait que de quoi compenser le tiers à peine des pertes qu'elle a subies. Tout commentaire de ces chiffres serait superflu.

Les arguments ne font pas défaut à notre gouvernement. Il s'agit d'une simple question d'équité. La France a servi de bouclier au monde civilisé. C'est sur son propre territoire qu'elle a combattu pendant plus de quatre années. Ses régions les plus prospères sont en ruines. Pour les reconstituer, il faut importer, partant transporter par mer d'énormes quantités de produits. Il est juste que par l'attribution d'une part équitable du tonnage ennemi, nos alliés nous facilitent cet effort et le rendent moins coûteux.

On peut compter sur l'autorité et le patriotisme de l'éminent représentant de la France, M. Raymond Poincaré, pour faire valoir avec énergie nos droits.

INFORMATIONS

L'EVASION DU CHEPTEL FRANÇAIS

Paris, 29 février. — Comme suite à l'ordre du jour voté par la Chambre, M. Queille, sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture, vient de prendre l'arrêté suivant :

« Est rapporté l'arrêté du 19 novembre 1919, autorisant l'exportation des chevaux, juments et poulains de toutes les races, baudets, mules et mulets, ânes et ânesses. »

LE « JOURNAL OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS »

Londres, 29 février. — Le premier numéro du « Journal officiel de la Société des Nations » a paru à Londres. Ce journal, qui a la forme d'une brochure de près de trente pages, est publié en anglais et en français ; il porte la date de février 1920.

Choses & Autres

Les petites faiblesses des grands hommes. On raconte que Massenet avait, de son génie une très haute idée.

Un de nos confrères, ayant eu besoin de lui écrire, commit l'imprudence de marquer sur l'enveloppe le nom de Massenet d'un prénom moins suave.

Le maître répondit, d'ailleurs, fort courtoisement, mais il retourna l'enveloppe avec cette annotation :

« Merci tout de même, mais quand on s'appelle Massenet, on peut se dispenser de se prénommer Jules. »

* * *

Le mauvais dîner :

On raconte que la femme d'un ministre du cabinet Clemenceau recevait assez souvent à sa table. Le « Tigre » n'aimait guère dîner en ville. Ce jour-là, il consentit davantage d'avoir cédé aux sollicitations de la dame, car le repas manquait parfois de confortable. Et, comme le président du Conseil prenait congé, Mme X... murmura :

— J'espère que vous reviendrez dîner, Monsieur le Président !...

— Mais, Madame, tout de suite si vous voulez.

* * *

L'homme qui n'a pas souffert est un malheureux.

* * *

L'esprit fort est presque toujours un faible.

* * *

L'esprit ne saurait trop tôt vieillir ; l'âme ne saurait rester trop longtemps jeune. — (Mme Swetchine.)

M. Deschanel part pour Bordeaux

Paris, 29 février. — Le président de la République, accompagné de M. Ricard, ministre de l'Agriculture ; M. Albert Sarraut, ministre des Colonies ; M. Robert David, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, a quitté Paris, dimanche soir, à 17 h. 10, pour se rendre à Bordeaux, où va avoir lieu, lundi, la cérémonie commémorative de la protestation des députés alsaciens-lorrains.

LA GRÈVE DES CHEMINOTS

MALGRÉ L'ORDRE DE GRÈVE GÉNÉRALE LE TRAFIC N'EST PAS INTERROMPU SUR TOUS LES RÉSEAUX

La situation dimanche matin. — Le service sur le Nord est à peu près normal. - Un communiqué du Gouvernement sur l'origine du conflit. - Les offres de concours privés.

Paris, 29 février. — Les journaux parisiens espèrent que le conflit engagé se dénouera rapidement et dans le calme. Ils sont unanimes à constater et à souligner l'absence de grève de solidarité.

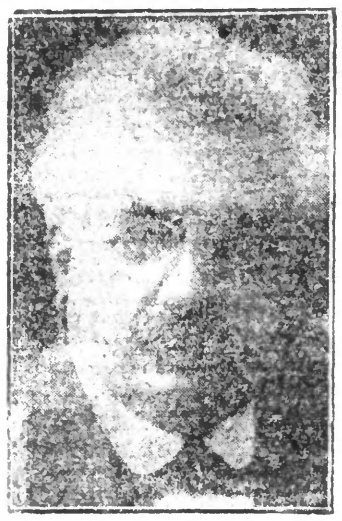

M. MILLERAND, Président du Conseil

L'impopularité du mouvement actuel qui a atteint injustement la nation dans ses intérêts, ses espoirs et ses rêves de paix sociale, après les horreurs d'une guerre gagnée au prix d'énormes sacrifices.

Nous estimons que le devoir de chacun est d'aider le gouvernement dans sa résistance. La France n'a nullement modifié l'attitude de ses nombreux cheminots qui sont restés à leur poste.

Ils estiment que le pays ne peut pas tolérer en un pareil moment, que certains éléments révolutionnaires profitent d'un prétexte puéril pour provoquer et accumuler de nouveaux désastres.

Le « Radical » écrit : Tous les citoyens doivent faire front devant l'ennemi intérieur comme ils le firent devant l'ennemi extérieur.

Le « Gaulois » exprime la même opinion.

La situation dimanche matin

Ce matin, à 8 heures, la situation se présente comme suit :

A la gare du Nord, le service est à peu près normal, des trains partent, d'autres arrivent régulièrement. 90 p. c. du personnel a pris son service. Si l'on tient compte des malades et des hommes régulièrement en congé, on peut dire que le nombre des grévistes est infime. Aucun mouvement gréviste n'a été remarqué parmi les cheminots de la Compagnie du Nord cette nuit, les aiguilleurs et les employés de toutes sortes sont à leur poste. Jusqu'à ce matin inclusivement, tous les trains prévus à l'horaire sont partis. S'il y a eu quelques suppressions, il s'agit uniquement de trains bis ou trains de dédoublement que l'on n'a pas fait partir, faute de voyageurs.

A la gare de l'Est, le service est le même qu'hier. On a pu assurer quelques départs de trains. 40 p. c. du personnel est à son poste.

Aux gares des Invalides et de Montparnasse, la situation n'a pas changé. Si aucune défection nouvelle ne se produit dans la journée, on espère pouvoir assurer les départs comme hier.

A la gare Saint-Lazare, les trains de 6 h. 25 venant de Cherbourg, et de 6 h. 35 de Mantes par Poissy, sont arrivés. Au cours de la journée, on espère faire partir les trains de 12 h. 50 et de 16 h. 16 (rapides pour Rouen).

Les gares d'Austerlitz, du P. L. M. et de Vincennes, présentent ce matin sensiblement le même aspect qu'hier : grilles fermées, quais déserts, service d'ordre. Les Compagnies ne peuvent encore faire connaître au public quels trains elles pourront mettre en marche dans la journée.

Au P. L. M., une affiche dans le hall des départs indique qu'aucun train n'est prévu pour le moment. Les quelques voyageurs qui espèrent pouvoir quitter Paris ce matin sont demeurés dans le hall et attendent que la Compagnie leur fasse savoir si des trains seront formés.

L'origine de la grève

L'INCIDENT CAMPANAUD
VERSION OFFICIELLE

Paris, 29 février. — Le gouvernement communique cette note :

« La grève du P.-L.-M. a pour cause un incident de discipline intérieure du réseau et non la présentation, par le personnel, de revendications portant sur les salaires ou sur les conditions du travail.

Une réunion syndicale devait avoir lieu à Dijon. La direction générale du P.-L.-M. avait donné aux ouvriers et employés membres du Conseil d'administration de l'Union des syndicats l'autorisation habituelle de se rendre à la réunion.

L'ouvrier Campanaud, n'étant pas membre du Conseil d'administration de l'Union des syndicats, ne reçut pas cette autorisation. Il se rendit [illegible] à Lille. Pour cette chaque fois irrégulière, il fut frappé de deux jours de mise à pied. L'ingénieur en chef du service et le directeur se refusèrent à lever la punition.

M. Milhet, secrétaire général de l'Union des syndicats du P.-L.-M., se rendit auprès du ministre et lui demanda d'user de son autorité pour faire lever la punition. M. Le Troquer répondit qu'autant il était disposé à intervenir, toutes les fois qu'il s'agissait d'une question tendant à l'amélioration de la situation matérielle et morale des cheminots, autant il se refusait à intervenir dans une question de pure discipline.

Sur ces entrefaites, la grève fut déclarée sur l'ordre de M. [illegible] sur le réseau P.-L.-M. est parti de Dijon, le mardi 24 février, à 1 h. 10.

Suit un état des améliorations déjà apportées au sort des cheminots et que voici :

LES SALAIRES DES CHEMINOTS

Il est utile de rappeler que la situation matérielle des cheminots a fait l'objet de nombreuses interventions d'ordre gouvernemental et parlementaire en vue de son amélioration.

Actuellement, cette situation se présente ainsi :

Le traitement minimum des cheminots était d'environ 1.200 fr. avant la guerre. Ce traitement a été porté à 2.400 fr. au mois de mars 1919, avec effet du 1er janvier 1919, ce qui porte le salaire minimum des agents des chemins de fer à :

Traitement fixe	2.400
Indemnité de cherté de vie	1.080
plus	720

soit, au total, 4.200 francs, auxquels vient s'ajouter pour Paris, une indemnité de résidence de 600 fr. Une indemnité pour charges de famille est accordée aux cheminots.

Les conditions posées par le Conseil fédéral des Cheminots

Dans une longue note communiquée, les membres du conseil fédéral des cheminots croient devoir « préciser devant le pays les conditions de son action » ; ils terminent en exposant les bases sur lesquelles les cheminots consentiraient à discuter et à traiter :

La reprise du travail est subordonnée à la réalisation des revendications suivantes :

Respect des droits syndicaux.

Application dans leurs grandes lignes des projets d'échelle de salaires et de statuts de la Fédération, dans les délais fixés par le Conseil général.

Institution de commissions paritaires spécialisées, aux Compagnies secondaires, pour les mêmes revendications.

Etude immédiate et en commun du futur régime des chemins de fer.

Aucune sanction pour fait de grève.

La Fédération ne se dissimule pas les conséquences déplorables de la situation présente, dont elle rejette la responsabilité sur ceux qui n'ont rien fait pour résoudre le conflit.

Elle a prouvé, dit-elle, au-delà des limites extrêmes, son esprit de conciliation, elle le prouve à nouveau par la modération des revendications formulées.

Désireuse de réduire au minimum le préjudice causé au pays, la Fédération est prête à discuter sur les bases ci-dessus.

Elle proteste, enfin, contre toute allégation tendant à donner au mouvement des origines ou des buts politiques.

Les offres de service

Paris, 29 février. — Devant l'affluence des offres de services faites par des particuliers, M. Le Troequer, ministre des Travaux publics, vient de constituer à son ministère, 246, boulevard Saint-Germain, un service spécial d'enrôlement dirigé par le commandant Vachet.

Ce service est chargé d'enregistrer les demandes et d'aiguiller les personnes qui se présentent vers les organismes où ils pourront être employés suivant leurs aptitudes.

Trois centres de répartition sont prévus :

1. A la Préfecture de Police, direction de la police municipale pour les services automobiles.
2. A la Préfecture de la Seine, pour le ravitaillement proprement dit.
3. [illegible] Compagnies de chemin de fer, pour [illegible] désirant être employées dans les [illegible] réseaux.

[illegible] professionnelles

M. [illegible] secrétaire d'Etat à l'enseignement [illegible]nique, a reçu d'un certain nombre [illegible] professionnelles l'avis que les [illegible] étaient à la disposition du gouvernement.

V[illegible] très définissant le nombre des [illegible] qui seraient ainsi acquis aux chem[illegible]

E[illegible] 2.000 ; Ecole Bréguet 300 ; [illegible] d'électricité : 190 ; Ecole des Arts [illegible] de Paris : 190 ; d'Angers : 400 ; [illegible] professionnelle Voiron : 20. Soi[illegible] 1.100.

[illegible] des travailleurs de [illegible]rts : Métro, autobus, tra[illegible] taxi-autos et fiacres à Paris

[illegible] fédéral des moyens de transport [illegible] — cochers et chauffeurs — [illegible] C. G. T. Il a adopté l'ordre du [illegible] :

[illegible] pris connaissance de la situation [illegible] grève des cheminots et devant la [illegible]te du gouvernement de briser les [illegible] syndicales : Décide de soutenir ce mouvement.

S'oppose à toute réquisition et mobilisation du personnel des transports ; laisse le soin au bureau fédéral de prendre toutes mesures utiles à ce sujet.

Le Comité fédéral invite les organisations adhérentes à prendre immédiatement toutes dispositions nécessaires pour être prêtes à répondre aux ordres de la Fédération.

DANS LES P. T. T.

Paris, 29 février. — Le personnel des P. T. T. a manifesté depuis deux jours une certaine nervosité et, le communiqué suivant a été adressé aux journaux :

Le Conseil d'administration du syndicat des agents des P.T.T. manifeste sa vive sympathie aux cheminots qui n'ont pas hésité à engager une grève de solidarité pour faire respecter l'exercice du droit syndical.

Il apprécie, comme une preuve de force réfléchie et formidable, ce geste provoqué par le souci de résister aux atteintes que visiblement on tente de porter aux libertés et aux droits des travailleurs.

Une note de la Fédération des cheminots

Paris, 29 février. — Communiqué de la Fédération Nationale des Cheminots :

Le Conseil fédéral constate, d'après les nouvelles reçues de divers points du pays, que le mouvement de grève prend normalement toute son ampleur et se déroule dans le calme.

Les cheminots d'Alsace-Lorraine

Strasbourg, 29 février. — Cet après-midi on a annoncé au Congrès que les cheminots d'Alsace-Lorraine adhéraient au Congrès ; le dernier train pour Paris part ce soir à 9 h. emportant des congressistes.

A ROUBAIX
SERVICE NORMAL

Tout le personnel de la gare principale et de celle de Roubaix-Wattrelos, s'est présenté dimanche à son travail. Le service, d'ailleurs, a fonctionné comme les autres jours, et à moins d'imprévu, le personnel compte bien continuer à assurer le service, sachant que les causes de la grève n'intéressent que le P. L. M., causes que les cheminots du Nord désapprouvent même, puisqu'elles sont un manquement à la discipline.

A TOURCOING
LE PERSONNEL AU TRAVAIL, DIMANCHE

Le syndicat des cheminots avait convoqué ses membres, samedi soir, à une réunion qui eut lieu au café du Gallodrome, rue de la Gare, 400 syndiqués environ y assistaient.

Au cours de cette réunion, le délégué donna communication à l'assemblée de l'ordre de grève de la Fédération Nationale des cheminots. Cette nouvelle produisit une pénible impression chez la plupart des syndiqués. Néanmoins, ceux-ci furent invités à se conformer à l'ordre de l'organisation nationale.

Il est à remarquer que dimanche matin, tout le personnel indistinctement se trouvait au travail. Ce ne fut que vers midi que des défections se produisirent dans les divers services, mais en raison du ralentissement du mouvement en cette journée du dimanche, le trafic s'en est peu ressenti.

A l'heure où nous écrivons, les services de la traction et de l'exploitation fonctionnent normalement. Tandis que certains cheminots travaillent, d'autres se trouvent encore en réunion au lieu précité, afin d'examiner la situation. On craint ici que la grève ne soit généralisée lundi matin.

Le service des trains s'est fait d'une façon régulière durant toute la journée.

A Lille. — Aucun arrêt

Pendant la journée, l'ordre de grève a été placardé, seulement aucun arrêt ne s'est manifesté et il n'y a absolument pas moyen d'obtenir un renseignement quel qu'il soit des employés.

Les défections sont insignifiantes et les trains partent à l'heure. Chose extraordinaire, quelques-uns sont même arrivés avant l'heure.

Les cheminots de Valenciennes décident la grève

Dimanche soir, les cheminots de Valenciennes ont tenu une importante réunion, suivie d'une conférence. Ils décidèrent que la grève commencerait à partir de 22 heures.

Les obsèques du général Roques

Paris, 29 février. — Les obsèques du général Roques, ancien ministre de la guerre, ont été célébrées, dimanche matin, à dix heures, au Val-de-Grâce.

Dans la nombreuse assistance, on remarquait les représentants du président de la République, du président du Conseil et du ministre de la Guerre.

LE VOTE DES FEMMES EN ANGLETERRE

Londres, 29 février. — La Chambre des Communes a voté à l'unanimité, en première lecture, un projet de loi accordant le suffrage aux femmes à partir de 21 ans, au lieu de 30, comme la Chambre l'avait décidé tout d'abord.

DERNIÈRE HEURE

La Grève des Cheminots

« La grève générale n'existe pas », dit M. Millerand.

Le Président du Conseil entend les directeurs des Compagnies. La situation respective des réseaux. — Importantes déclarations de M. Millerand. — Le mouvement paraît enrayé. — Les concours volontaires. — Les services aériens.

Les directeurs des Compagnies sont entendus par M. Millerand

Paris, 29 février. — Le Président du Conseil a réuni, au quai d'Orsay, les ministres dont les départements sont intéressés par les circonstances actuelles : ministres de la Justice, de l'Intérieur, des Travaux publics, le préfet de police, le général Gascouin, M. Du Castel, ainsi que différents hauts fonctionnaires.

LA SITUATION SUR CHAQUE RESEAU

Les Directeurs des Compagnies de chemin de fer ont été convoqués et entendus sur la situation respective de leur réseau.

Le Directeur du P. L. M. a fait connaître la détente sensible qui s'est manifestée depuis vendredi sur les grandes lignes de Paris-Marseille, qui avait été particulièrement affectée. Cette détente s'est accentuée encore hier dans les centres les plus différents, principalement à Dijon et à Laroche. A Dijon, il est passé 27 trains dans tous les sens. Grâce aux rentrées prévues pour aujourd'hui, le service pourra être porté à 8 trains.

Sur le réseau Est, le service de la banlieue qui était le plus critique, s'améliore, notamment à Vincennes-Gare.

En province, la situation n'est pas changée.

Le Directeur du Nord, contrairement à certains bruits qui avaient trouvé écho dans certains journaux, établit que le service des messageries est complètement à jour et que les expéditions sur les Halles se sont faites régulièrement.

Les trains qui ne sont pas partis sont les trains « bis », qui ont été supprimés en raison de l'absence de voyageurs.

Un détail confirme cette situation : le Nord a transporté, au champ de courses d'Enghien, cinq mille voyageurs.

Sur le réseau de l'Orléans, la circulation entre Paris et Bordeaux a été assurée par 11 trains cette nuit. Le service du ravitaillement s'est effectué d'une façon satisfaisante. Des tentatives de malveillance isolées, notamment à Brives et à Périgueux, ont été facilement évitées. Les auteurs seront poursuivis.

Les services de province sont satisfaisants dans l'ensemble, sauf une certaine gêne sur la ligne d'Orléans à Nantes.

En ce qui concerne le réseau de l'Etat, à la gare Montparnasse le service assuré est normal à un train près. A Saint-Lazare, la situation reste stationnaire. Aux Invalides le service de la traction électrique a repris et assure les trains réguliers.

Dans les grands centres de province, quelques défections se sont produites à Chartres, à Saintes. Par contre, la situation est bonne à Dieppe, Le Havre. Le personnel de Rennes a refusé notamment de participer à la grève.

Sur le Midi, à part quelques défections dans les ateliers de Bordeaux, plus le personnel de dépôts, la situation est bonne. A Toulouse, le personnel reste à son poste.

LES RESTRICTIONS

Il résulte de ces renseignements, que dans l'ensemble, la circulation n'est pas compromise et qu'à plus forte raison le ravitaillement est assuré. Il a paru néanmoins indispensable, afin de maintenir pour toute éventualité le niveau des stocks, d'envisager en plus des restrictions déjà portées à la connaissance du public, certaines mesures propres à économiser le charbon. La fermeture des cafés et établissements publics sera fixée à 22 heures, à l'exception des théâtres et cinémas, qui resteront ouverts jusqu'à 23 heures. Le Métropolitain serait interrompu à partir de 23 h. 30. Les restrictions adoptées pour la consommation du charbon pendant la guerre, seront à nouveau mises en vigueur.

Intéressantes déclarations de M. Millerand

Le Président du Conseil a reçu, ce matin, les membres de la presse et leur a fait les déclarations suivantes : Le ministre des Travaux publics communiquera désormais aux journalistes, matin et soir, un état de la situation sur les réseaux.

En résumé, 24 heures après la déclaration de grève générale, on ne constate que des arrêts partiels du trafic. Il n'y a pas d'arrêt total sur aucun réseau, pas même sur le P.-L.-M. Enfin, la grève générale n'existe pas. La situation, d'ailleurs, s'explique facilement. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, l'origine du conflit. Il ne peut donc être question en aucune façon, dans la grève actuelle, des revendications professionnelles, et, d'ailleurs, ce n'est qu'après coup que des revendications de cet ordre ont été formulées.

Il y a lieu d'observer, du reste, à ce point de vue, que la commission présidée par M. Théodore Tissier, conseiller d'Etat, et instituée bien avant le conflit, s'occupe activement de toutes les questions relatives au régime des chemins de fer, au statut du personnel, à l'établissement des échelles de salaires. Les travaux de cette commission se poursuivent, bien que les représentants des cheminots n'aient pas cru devoir se présenter à la dernière réunion.

En définitive, il dépend uniquement des ouvriers d'assurer, par la reprise aussi rapide que possible, la solution des problèmes qui les intéressent d'une façon directe ou indirecte. Le mouvement de grève n'a aucun rapport avec la question de savoir si l'on établira un nouveau régime des chemins de fer, et ne fait que retarder les solutions à intervenir.

Comme vous le savez, ajoute M. Millerand, le Gouvernement s'est préoccupé de toutes les répercussions que pourrait avoir la grève des chemins de fer, si elle devait se généraliser.

A ce propos, il a eu la satisfaction de constater, par les offres très nombreuses qui lui sont venues de l'initiative privée, que les plus larges concours lui étaient déjà acquis. Il s'applique actuellement à les coordonner, en vue de leur meilleure utilisation. La situation ne présente aucune inquiétude au point de vue du ravitaillement. *La réserve pour Paris est largement suffisante et, d'autre part, les services de transports par autos sont tout prêts à fonctionner. Enfin, les services postaux continuent normalement.*

En terminant, M. Millerand a rappelé ses déclarations à la Chambre, qui a approuvé la résolution bien arrêtée du gouvernement de réprimer toute incitation à la violence, tout appel à l'indiscipline avec le plus grand sang-froid, mais aussi avec une résolution très ferme.

Sur une question qui lui a été posée, au sujet d'arrestations qui auraient été opérées, le Président du Conseil a répondu qu'il pouvait dire seulement que des mandats avaient été lancés.

La réquisition des moyens de transport dans les départements

Paris, 29 février. — Des instructions ont été données aux Préfets des départements traversés par les réseaux touchés par la grève, afin de procéder immédiatement à la réquisition des moyens de transport.

Transports aériens

M. Flandin, sous-secrétaire aux Transports aériens, a fait savoir au ministre des Travaux publics, qu'il comptait avoir, à partir de lundi, des départ en avion pour Marseille, Lille, et probablement Bordeaux.

Paris, 29 février. — La grève des chemins de fer, qui prive l'activité économique du pays d'une partie des moyens de transport auxquels nous sommes accoutumés, n'a pas pris au dépourvu le sous-secrétariat d'Etat à l'aéronautique et des transports aériens. Le programme arrêté comporte la mise en fonctionnement de services quotidiens sur le trajet Paris-Lyon-Marseille, Paris-Bordeaux, Paris-Strasbourg, Paris-Bruxelles, et Paris-Londres.

Les concours volontaires

Paris, 29 février. — Du journal « Le Temps » :

Le bureau des enrôlements volontaires qui a été ouvert au ministère des travaux publics, avait déjà recueilli à la fin de la matinée, plus de 3.000 offres de services. Mme Carnot, présidente de l'Association des Dames Françaises, a offert le concours de toutes les adhérentes à cette Association, pour la délivrance au contrôle des billets dans les gares.

Un communiqué de la C. G. T.

Paris, 29 février. — La C.G.T. a fait, vers la fin de la journée, le communiqué suivant :

La Commission administrative de la C.G.T. a pris connaissance des derniers renseignements concernant le développement de la grève des cheminots et la situation générale. Son action s'exercera dans le sens des intérêts des travailleurs en lutte et de la classe ouvrière ; elle reste, quant à présent, subordonnée aux décisions du Conseil fédéral des cheminots.

La situation dimanche après-midi

Paris, 29 février. — A la gare d'Orsay, la circulation est presque complètement interrompue ; les voyageurs doivent se rendre, à Austerlitz, pour y attendre le départ des trains.

A la gare Saint-Lazare, la Compagnie pense faire partir quelques trains de banlieue et certains trains des grandes lignes dans la soirée.

A la gare du Nord, à la relève de 14 h., tout le personnel était à son poste.

A la gare de l'Est, quelques trains de banlieue partent, ainsi que des trains de grande ligne.

A Troyes, l'ordre de grève n'a été suivi que partiellement. Un certain nombre de cheminots se sont réunis, dimanche matin, à la Bourse du Travail et ils ont acclamé la continuation du mouvement.

A Niort, le groupe des cheminots affilié à la C.G.T. a voté la grève générale. Le groupe de la Fraternelle est opposé à la grève. La gare est occupée militairement ; peu de trains partent. Le service postal est assuré par des automobiles.

La situation générale dimanche soir

Paris, 29 février. — A la fin de la journée, le nombre des grévistes ne s'est pas accru. Sur certains réseaux, même, il aurait plutôt diminué.

Au cours de la journée, des réunions, qui ont eu lieu à Paris, se sont passées dans le calme.

Un mandat d'amener a été lancé, pour provocation de militaires à la désobéissance, contre le citoyen Bidol, qui se trouverait actuellement à Lyon.

Le mouvement gréviste semble enrayé

Paris, 29 février. — Des indications reçues, on peut déduire, dès à présent, que la généralisation du mouvement gréviste semble, désormais, d'autant plus difficile que non seulement des hésitations se sont manifestées, dès le début, mais encore que de nombreuses défections se sont produites, par la suite et que les rentrées ont une tendance à s'accentuer, de plus en plus, un peu partout.

Dernières Nouvelles Sportives

FOOTBALL-ASSOCIATION

FRANCE BAT SUISSE PAR 2 BUTS A 0. — Paris, 29 février. — Le match international franco-suisse de football-association a été joué aujourd'hui dimanche, à Genève, devant 10.000 spectateurs, parmi lesquels le conseil général de France, les représentants des autorités civiles et militaires.

Bien que handicapés par un voyage de 27 heures, les Français ont remporté la victoire par 2 buts à 0. A la mi-temps, la France avait 1 but à 0. La partie a été très disputée.

CYCLISME

AU VELODROME D'HIVER. — Paris, 29 février. — Course scratch (1.000 mètres) Finale : 1er, Louety ; 2e, Lorian ; 3e, Moretti (déclassé). Dernier tour en 16'' 3/5.

Championnat d'hiver de demi-fond : Première poule (40 kilomètres) : 1er, Miquel ; 2e, Vandersteyft ; 3e, Lavalade, à 10 tours. Temps, 39'16'' 2/5.

Deuxième poule (40 kilomètres) : 1er, Carmans ; 2e, Sérès, à quatre tours et demi ; 3e, Linart, à huit tours. Temps, 38'4'' 3/5.

Prime de 10 kilomètres : 1er, Beyl ; 2e, Reynis ; 3e, Vandebove ; 4e, Chardon. Temps, 13'44'' 3/5.